



Conseil de
l'Union européenne

057880/EU XXVII. GP
Eingelangt am 16/04/21

Bruxelles, le 16 avril 2021
(OR. fr)

7723/21

COAFR 89
CFSP/PESC 357
RELEX 293
CSDP/PSDC 168
ACP 20
DEVGEN 60
COHOM 73
COHAFA 25
CIVCOM 48
COPS 128

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel
- Conclusions du Conseil (16 avril 2021)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil portant Stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel, approuvées par procédure écrite le 16 avril 2021.

**Conclusions du Conseil
portant Stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel**

Propos liminaires

1. Les Etats du Sahel et de l'Union européenne sont des partenaires naturels, liés par l'histoire, la géographie et la culture. Comme le rappellent les conclusions du Conseil de juin 2020 sur l'Afrique, il est du plus haut intérêt pour l'UE de développer un partenariat encore plus étroit et ambitieux avec l'Afrique et ses régions, notamment en soutien au multilatéralisme ; à la paix, la sécurité et la stabilité ; au développement durable et inclusif ; à la croissance économique. Dans leur déclaration conjointe du 28 avril 2020, les membres du Conseil européen et les États membres du G5 Sahel ont réaffirmé leur engagement pour la sécurité, la stabilité et le développement du Sahel. L'UE rappelle également l'attachement qu'elle accorde à son approche régionale et intégrée, telle qu'affirmée dans les conclusions du Conseil de mai 2019.
2. La relation privilégiée entre le Sahel et l'UE offre des opportunités stratégiques mutuelles. Elle permet de faciliter la prise de positions communes pour faire face aux enjeux communs. Par ailleurs, un Sahel stable est indispensable pour que les populations du Sahel et de l'UE puissent profiter pleinement d'opportunités économiques, dans une logique de partenariat gagnant-gagnant.

3. Pour autant, au cours des dernières années, le Sahel a dû faire face à des situations complexes dans lesquelles les vulnérabilités, les fragilités et l'insécurité se renforcent mutuellement. La crise sécuritaire profonde qui affecte certaines parties de la région depuis 2012 entrave son développement et risque de réduire à néant les progrès des décennies précédentes. L'UE compatit avec l'ensemble des victimes et salue le courage des populations de la région.
4. Des tendances de long terme comme le changement climatique, la pression démographique dans un contexte de croissance économique insuffisante, la raréfaction des ressources naturelles, les risques épidémiques, y compris la crise sanitaire de la COVID-19 et ses effets, ont exacerbé des tensions déjà existantes, voire soulevé de nouveaux défis : la question de l'accès à l'eau et l'assainissement, aux terres, de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, l'importance des flux migratoires. Plusieurs de ces défis structurels demandent une réponse locale, nationale, régionale, et internationale ainsi qu'un engagement de long-terme. L'UE, en tant que partenaire privilégié, reste prête à y contribuer.
5. Dans ce contexte, et notant les voix qui s'élèvent contre les atteintes aux droits humains, contre les inégalités, la corruption, ou encore l'impunité, l'UE s'inquiète de la fragilité du contrat social et des contestations de la légitimité de l'Etat, déjà mise à mal par la faiblesse de sa présence dans plusieurs régions. L'expansion graduelle de l'insécurité et son impact, dont les populations civiles sont les premières victimes, a exacerbé une situation de crises multiples, avec des conséquences humanitaires sans précédent dans la région, y compris l'augmentation du nombre des déplacées internes et de réfugiés, de déplacements forcés, d'exactions, de tensions inter- et intracommunautaires, la multiplication des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes, l'augmentation des besoins sanitaires, et la difficulté d'instaurer des services de l'Etat dans les zones de conflit. Consciente que l'instabilité contribue également à la migration irrégulière, l'UE reste engagée auprès de ses partenaires sahéliens dans ces domaines.

6. Tous ces défis, l'augmentation de l'activité des groupes armés, dont plusieurs sont affiliés à des groupes terroristes internationaux, l'aggravation de l'insécurité, souvent transfrontalière, ainsi que les appels à renforcer la réponse politique et humanitaire, ont incité les gouvernements de la région et leurs partenaires internationaux à organiser une réponse collective, comprenant des efforts importants en matière de sécurité, de développement, de gouvernance et de restauration de la paix: la création du G5 Sahel en 2014 qui a donné lieu à la montée en puissance de sa Force conjointe depuis 2017, et la mise sur pied d'une Force multinationale mixte de lutte contre Boko Haram (FMM) dans le cadre de la Commission du bassin du lac Tchad (2014). En parallèle ont été lancés successivement l'Alliance Sahel en 2017, le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S) en 2019 et enfin la Coalition internationale pour le Sahel en 2020, comme cadre d'engagement politique et stratégique au Sahel. Pour que ces efforts puissent continuer à porter leurs fruits ils doivent encore s'intensifier dans tous les domaines.
7. Ces conclusions du Conseil visent à prendre le relai de la stratégie de 2011 révisée en 2014 et son plan d'action régional pour la période 2015-2020, dans le contexte actuel et en prenant en compte ces importants développements. Elles complètent et renforcent les stratégies Sahel des Etats membres de l'UE dans une approche intégrée qui œuvre pour renforcer les synergies et la cohérence entre les différents acteurs et instruments déployés au Sahel.
8. L'UE se tient aux côtés des Etats du Sahel dans leurs efforts pour répondre pleinement aux aspirations de leurs populations et souhaite renforcer son soutien en insistant davantage sur la dimension politique, avec la gouvernance au cœur de son action.

9. Cette nouvelle stratégie a pour cadre géographique principal les cinq Etats du G5 Sahel : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, et le Tchad. Elle inscrit toutefois l'action de l'UE dans le cadre plus large des enjeux régionaux et transfrontaliers, de la situation libyenne à l'insécurité dans le bassin du Lac Tchad et le Golfe de Guinée, de la côte ouest aux dynamiques est-africaines, en tenant compte des imbrications des différents défis régionaux, continentaux et mondiaux. L'UE inscrira également ses interventions au Sahel dans la perspective des liens politiques, culturels et commerciaux formels et informels qui existent notamment entre le Sahel et l'Afrique du Nord.

Un partenariat de longue date en constante adaptation

10. Cette stratégie prolonge un partenariat solide et de longue date avec le Sahel. Sur la période 2014-2020, l'UE a mobilisé l'ensemble de ses instruments, de l'aide humanitaire au soutien des forces de défense et de sécurité, en passant par la stabilisation et le soutien au développement durable, à tous les échelons de coopération : national, régional, continental, international et thématique. Les budgets globaux ont été plus que doublés. Les modalités de l'aide ont été adaptées afin de pouvoir notamment soutenir la sécurité et la stabilité. De nouveaux instruments de coopération ont été créés pour augmenter la rapidité et l'impact du soutien de l'UE, tels que le Fonds Fiduciaire d'Urgence et les missions dites de « renforcement des capacités pour la sécurité et le développement ». Pour la première fois de son histoire, l'UE a déployé au Mali une action de stabilisation au titre de l'article 28 du Traité sur l'Union européenne. Elle a révisé les modalités d'utilisation de sa Facilité Africaine pour la Paix (FAP) afin de pouvoir soutenir la Force conjointe (FC) du G5 Sahel et une action plus régionale de la Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). La FAP soutient également depuis 2016 la FMM dans sa lutte contre Boko Haram.

11. Le déploiement de deux missions civiles (EUCAP Sahel Niger en 2012 et EUCAP Sahel Mali en 2014) et d'une mission militaire (EUTM Mali en 2013) qui ont, dans le respect de leurs mandats respectifs, vocation à soutenir l'ensemble de la région, contribue au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité en vue d'assurer la protection des populations. Depuis 2019, cet effort de régionalisation de l'action européenne est complété par l'action de la Cellule de Conseil et de Coordination Régionale. Plusieurs Etats membres de l'UE sont impliqués dans la lutte contre le terrorisme, notamment au sein de l'Opération Barkhane et de la Taskforce Takuba ou encore en soutenant les pays du G5 Sahel dans le domaine militaire, y compris dans le cadre d'accords et de coopération militaire au niveau bilatéral. L'UE soutient également le cadre de conformité aux droits humains et au droit humanitaire international. Un nombre croissant d'Etats membres de l'UE s'engagent au sein de la MINUSMA. Ces efforts témoignent de l'engagement européen pour la paix, la sécurité, la stabilisation et la protection des civils au Sahel.
12. L'UE se félicite du soutien de la communauté internationale au Sahel. Elle salue tous les efforts en vue d'une plus grande coordination et de la mise en cohérence entre les nombreuses initiatives en faveur de la région, notamment l'Alliance Sahel, le P3S et la Coalition pour le Sahel, auxquelles participe l'UE. L'UE demeure attachée aux quatre piliers identifiés en avril 2020 et repris dans le cadre de la Coalition pour le Sahel, suivant une logique d'autonomie et d'étroite coordination entre chaque pilier : i) la lutte contre le terrorisme, ii) le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales et de la FC-G5S, iii) le déploiement de l'Etat, des administrations et des services de base dans un contexte de stabilisation iv) les actions de développement.

13. L'UE joue un rôle de premier ordre, conjointement avec le secrétariat exécutif du G5 Sahel, en matière de coordination et de pilotage des piliers ii) et iii), regroupés dans le cadre du P3S dont le secrétariat est intégré au Service européen d'Action extérieure. Membre fondateur de l'Alliance Sahel, l'UE continuera à s'engager au sein de cette initiative dans le cadre de son soutien au développement.

Une stratégie ambitieuse, inclusive et flexible, basée sur le principe de redevabilité

14. L'UE souhaite réitérer ses principes fondateurs dans son partenariat avec les pays du Sahel et s'engage à adapter ses méthodes de travail afin d'optimiser l'impact de ses appuis pour contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations au Sahel. Dans la mise en œuvre de sa stratégie, l'UE veillera, par conséquent, à accorder une attention particulière à l'efficacité de son action, ainsi qu'au respect des principes de « ne pas nuire » et de « ne laisser personne de côté ».

15. Le respect et la promotion des droits humains, y compris l'égalité des genres, et la protection de l'individu contre toute atteinte à son intégrité demeureront au centre de l'action de l'UE dans tous les domaines d'intervention au Sahel.

16. Face à la nécessité d'obtenir des résultats concrets dans les meilleurs délais, l'UE souhaite inscrire son action dans un partenariat basé sur la responsabilité de chaque partenaire de remplir ses engagements. Cette redevabilité mutuelle repose sur un dialogue politique étroit et permanent permettant d'avancer sur des points prioritaires, définis conjointement, dans un climat de confiance. Elle vise à inciter la réalisation d'objectifs concrets et mesurables, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de l'Etat de droit, et de la lutte contre la corruption et l'impunité.

17. La déclaration conjointe du 28 avril 2020 a réaffirmé la responsabilité première des Etats du G5 Sahel dans la stabilisation régionale. Afin que son impact soit le plus important possible, l'action de l'UE devra s'appuyer sur une volonté politique et une implication sans faille de la part des gouvernements sahéliens ainsi que des autorités locales pour mettre en œuvre leurs engagements et mobiliser les capacités nécessaires. Le Sahel bénéficie d'un appui extérieur important, en particulier de la part de l'UE. Malgré leur ampleur, ces appuis ne peuvent être totalement efficaces sans une appropriation forte de la part des autorités sahéliennes ainsi qu'au niveau local et communautaire.
18. L'UE poursuivra son soutien d'urgence et son assistance humanitaire afin de répondre aux crises auprès des populations les plus vulnérables, dans le respect des principes humanitaires internationaux. Elle continuera à promouvoir activement auprès de ses partenaires sahéliens le respect du droit international humanitaire, à renforcer la protection des populations civiles, à rappeler l'importance de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave pour accéder aux personnes vulnérables touchées par toutes les situations de conflit, et à renforcer la coordination civilo-militaire notamment en vue de protéger et de promouvoir les principes humanitaires. Elle s'appuiera, dans le cadre d'une approche intégrée et cohérente de l'action de l'UE, sur un « nexus », entre aide humanitaire, soutien au développement durable et appui à la paix.
19. L'UE continuera à soutenir la cohésion sociale, la stabilisation, la prévention des conflits et de la criminalité transfrontalière, les efforts de médiation et la consolidation de la paix, au travers d'une réponse aux causes immédiates et profondes de l'insécurité et de l'instabilité. Elle continuera à soutenir les efforts visant à contenir l'expansion de l'instabilité. L'UE souhaite continuer à accorder une attention particulière aux régions les plus fragiles sur le plan sécuritaire, notamment la région du Liptako Gourma et celle du Lac Tchad.

20. Dans une approche inclusive, l'UE veillera également à s'appuyer sur les autorités décentralisées et sur la société civile dans toute sa diversité.
21. L'UE s'assurera de poursuivre une approche adaptée à chaque contexte, prenant en compte les besoins spécifiques des populations, des entités décentralisées et des Etats. Forte de son expérience, et afin d'adapter au mieux son action, l'UE continuera par ailleurs à s'appuyer sur ses délégations et les représentants de ses Etats-membres au Sahel et à soutenir les études et analyses incluant la dimension genre visant à une meilleure compréhension des enjeux et des défis régionaux, nationaux et locaux, et des besoins spécifiques des populations, afin de pouvoir y apporter une réponse adéquate.
22. Dans sa démarche, et en accord avec ses priorités, l'UE prendra avant tout en considération les politiques et les stratégies nationales et régionales sahéliennes, ainsi que les contributions d'organisations régionales en particulier celle de la CEDEAO et l'Union Africaine. La « Stratégie pour le développement et la sécurité » des pays du G5 Sahel de 2016 et le « Cadre d'actions prioritaires intégré » de 2020, le « Plan d'urgence pour sa mise en œuvre » et le Plan d'Investissements Prioritaires, adoptés au niveau régional, constitueront notamment les cadres privilégiés pour l'action de l'UE.
23. Pour une action efficace, rapide et aux effets pérennes, l'UE privilégiera les initiatives conjointes et continuera à améliorer sa coordination interne. L'UE s'appuiera également pour cela sur son Représentant spécial pour le Sahel. En outre, L'UE veillera à la bonne coordination des efforts avec les partenaires internationaux, notamment ceux du G5 Sahel, de la CEDEAO, de l'UA, des Nations Unies, des institutions financières internationales ainsi que des partenaires bilatéraux stratégiques qui partagent la volonté de contribuer à la stabilité et au développement du Sahel. La Coalition pour le Sahel et ses piliers offrent pour cela un cadre privilégié, sans préjudice des processus décisionnels internes de l'UE.

24. L'UE continuera à plaider pour que les enceintes de coordination telle que la Coalition pour le Sahel, y compris les structures de gouvernance de ses piliers, demeurent souples, inclusifs et légers en vue d'assurer un maximum d'efficacité et d'efficience.

Priorités stratégiques

25. La stratégie Sahel de l'UE constituera le cadre de la politique et des actions de l'Union au Sahel. L'UE souligne l'importance d'un «sursaut civil et politique»: un nouveau pacte politique et de gouvernance mettant notamment l'accent sur la stabilisation à court terme, des perspectives de développement durable social, environnemental et économique à long terme, au-delà de l'effort militaire. L'UE continuera à soutenir les quatre piliers de la Coalition, dans le respect de leur autonomie.

26. Conformément aux conclusions du Conseil de 2020 sur l'action extérieure de l'UE concernant la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes, elle restera mobilisée dans la lutte contre le terrorisme et les groupes armés ainsi que contre les trafics transfrontaliers et le crime organisé. A cet égard, l'UE continuera à soutenir les efforts sécuritaires des Etats du G5 Sahel ainsi que de leur Force conjointe, y compris par les missions militaire et civiles de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). Elle salue l'engagement de plusieurs Etats-membres de l'UE dans la Task force Takuba dans leur mission d'accompagnement au combat des forces armées maliennes.

27. L'UE continuera à soutenir la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la gestion des ressources humaines, d'accroître la transparence, y compris financière, et de renforcer les mécanismes de contrôles et de responsabilisation interne. Elle continuera à promouvoir un rôle plus central des forces de sécurité intérieures dans le renforcement des relations de confiance entre les populations et l'État, en plaident notamment pour le remplacement progressif des forces armées au niveau local par les forces de sécurité intérieure, et pour l'amélioration de leur communication avec les populations affectées. Le soutien de l'UE à la RSS devra continuer à contribuer au retour de la sécurité humaine, et demeurer fondé sur les principes de la démocratie, le respect des droits humains, et du droit international humanitaire, notamment pour l'accès humanitaire et la protection des civils.
28. L'UE est disposée à intensifier son soutien pour une gestion efficace et équitable de l'ensemble des territoires, une présence responsable de l'Etat et la fourniture inclusive des services publics de base à l'ensemble des populations dans une double logique de stabilisation et de développement. Pour que les institutions publiques et les autorités locales puissent remplir ces fonctions primordiales, l'UE se tient prête à accompagner les Etats sahariens dans la poursuite d'initiatives visant à renforcer les relations de confiance entre les populations et les institutions, en accompagnant notamment les processus de décentralisation et de participation accrue de la population aux décisions locales.

29. L'UE accordera une attention politique particulière aux efforts consentis en matière de gouvernance et d'Etat de droit. Elle appuiera les réformes et contribuera au renforcement des capacités, en particulier institutionnelles. Elle se tient prête à accompagner les moments clefs de la démocratie, notamment les discussions sur le contrat social, les processus électoraux, et le caractère inclusif des processus politiques et des réformes. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger de 2015 et les efforts pour la stabilisation au Centre du pays ainsi que les réformes attendues dans ce cadre feront l'objet d'un suivi attentif. L'UE continuera également dans ce contexte à soutenir la décentralisation et les activités de la société civile.
30. L'UE demeurera attentive et disposée à soutenir les efforts de lutte contre la corruption, contre les violations des droits humains, y compris par des forces de défense et de sécurité, contre le sentiment d'injustice ou d'abandon, d'absence de protection, autant d'éléments qui semblent aujourd'hui miner le contrat social entre Etats et citoyens et nourrir le recrutement par les groupes armés. Les violation ou abus des droits humains ou du droit international humanitaire doivent faire l'objet de poursuites et les responsables doivent en rendre compte. L'UE continuera à porter une attention particulière au secteur de la justice dans son ensemble et aux mécanismes de redevabilité permettant de lutter contre l'impunité et de rétablir la confiance de la population vis-à-vis de son système judiciaire. L'UE continuera à promouvoir, protéger et respecter l'ensemble des droits humains et l'ensemble des libertés fondamentales ainsi qu'à soutenir leurs défenseurs. Elle continuera aussi dans ce cadre à soutenir les journalistes dans l'exercice libre de leurs fonctions, ainsi qu'à promouvoir la liberté d'expression.

31. L'Union européenne demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'Union européenne réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'Union européenne souligne en outre la nécessité d'assurer l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète, et aux services de soins de santé.
32. En ligne avec « l'agenda Femmes Paix et Sécurité » de l'ONU et le plan d'action de l'UE¹, l'UE accordera une attention particulière à l'égalité des genres et au rôle des femmes, notamment en faveur de l'instauration et du maintien de la paix, d'une meilleure gouvernance et du développement durable. Elle soutiendra les efforts en matière d'émancipation, de participation pleine, égale et significative, et de représentation des femmes. Elle intensifiera son action dans la lutte contre la violence sexuelle et sexistes, en particulier envers les femmes et les filles.
33. L'UE accordera une attention particulière à la question des enfants affectés par le conflit et la crise sécuritaire, notamment dans le cadre de son soutien à la réforme du secteur de la sécurité, et souligne qu'il est impératif de prévenir et mettre fin aux violations à l'encontre des droits de l'enfant, y compris leur recrutement et utilisation, et de réintégrer ces enfants dans la société.

¹ [CSNU Résolution 1325 \(2000\) et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, et le plan d'action de l'UE](#)

34. En ligne avec la résolution 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité², l'UE soutiendra les autorités afin de placer la jeunesse au cœur des politiques et au cœur du développement, d'investir dans une éducation de qualité, l'emploi des jeunes et la participation des jeunes. Améliorer leurs perspectives, en particulier des jeunes femmes et des filles, nécessitera une approche distinctive, adaptée à leurs besoins et à leurs attentes ainsi qu'aux contextes socio-économiques.
35. Restant en première ligne pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) tels que stipulés dans l'Agenda 2030, l'UE maintiendra la lutte contre la pauvreté et les autres ODD au centre de son action. Poursuivant les objectifs de l'accord de Paris, elle encouragera les pays sahéliens dans leurs efforts pour un développement durable et inclusif, y compris, la protection de l'habitat, la préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification. Consciente de ses conséquences directes pour les populations, y compris en termes de sécurité, l'UE continuera à soutenir les efforts de lutte contre le changement climatique. Elle continuera à soutenir une plus grande résilience des populations, à participer à l'effort international visant à limiter l'impact de la COVID-19 ainsi qu'à accompagner les réformes économiques structurelles et la création d'emplois décents.
36. En soutien des économies sahéliennes et de leur diversification, l'UE encouragera également l'augmentation des investissements privés durables.
37. Constatant les importants défis au développement durable mais aussi à la stabilisation de la région que posent les questions de l'accès à la terre, à l'eau, y compris à l'eau potable, et à d'autres ressources naturelles, l'UE encouragera leur gestion durable, intégrée et inclusive ainsi que la coopération aux niveaux régionaux, nationaux et locaux à cet égard. Pour réduire la forte insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'UE encouragera également le renforcement des systèmes d'agriculture durables.

² [CSNU Résolution 2250 \(2015\)](#)

38. L'UE souhaite continuer à promouvoir une coopération fructueuse dans le domaine de la migration en s'appuyant sur les partenariats constructifs établis ces dernières années.

39. L'UE continuera à œuvrer, au Sahel et avec ses partenaires sahéliens, au renforcement du système multilatéral, dont les Nations Unies sont au cœur. Elle contribuera au bon fonctionnement de la coopération multilatérale, aux côtés des organisations régionales telle que la CEDEAO et l'UA et onusiennes au Sahel, dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), et le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel. Saluant le rôle clé de la MINUSMA, notamment dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dont l'UE et les Nations Unies sont membres du Comité de suivi de la mise en œuvre, elle travaillera à l'opérationnalisation de l'accord technique entre l'UE, l'ONU et les États du G5 Sahel, en vue de fournir un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe³. Elle se tient également prête à étudier les modalités de soutien les plus appropriées en vue du renforcement des capacités du Secrétariat exécutif du G5 Sahel. L'UE se tient également prête à contribuer aux réflexions internationales sur un financement pérenne et prévisible en soutien de la Force conjointe du G5 Sahel.

Une large diversité d'instruments au service de la vision stratégique

40. L'UE réaffirme sa disposition à mobiliser toute la diversité de ses outils dans la mise en œuvre de sa stratégie. Un dialogue politique renforcé entre l'UE et ses Etats membres d'une part, et le G5 Sahel et chacun de ses Etats membres de l'autre, y compris au plus haut niveau, devra permettre d'avancer ensemble et de faire le point sur les objectifs fixés. L'UE compte également sur l'action cruciale de son Représentant spécial pour le Sahel afin de renforcer la cohérence globale de ses actions, et contribuer au dialogue politique et à la coordination internationale.

³ Tel que prévu par la [Résolution 2391 \(2017\) du CSNU](#)

41. En complément, et dans le cadre de son soutien à la démocratie, à la gouvernance et aux droits humains, l'UE pourra mobiliser ses missions électorales afin d'accompagner les processus électoraux nationaux. Elle pourra par ailleurs s'appuyer sur le développement d'une Politique de diligence en matière de droits humains telle que prévue dans le Plan d'action 2020-2024 de l'UE pour les droits humains et la démocratie. Le cas échéant, l'UE se réserve la possibilité de revoir son soutien et de mobiliser à tout moment son régime de mesures restrictives relatif aux graves violations des droits humains dans le monde.
42. Dans une approche "Equipe Europe", la mise en place de l'Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale – Global Europe permettra de participer aux efforts visant à l'atteinte des objectifs du développement durable, ainsi qu'au financement d'actions dans le domaine de la prévention des conflits, de la stabilisation, de la consolidation et du maintien de la paix. Elle permettra également de poursuivre, dans les circonstances prévues par l'instrument, le soutien européen au renforcement des capacités des acteurs militaires à l'appui du développement et de la sécurité pour le développement. La création de la Facilité européenne pour la paix permettra de soutenir des actions de renforcement des capacités dans le domaine militaire ou de la défense, notamment en appui des mandats des missions de la PSDC, en soutien à la Force conjointe du G5 Sahel et aux institutions étatiques. Par ailleurs, la mobilisation des nouveaux instruments financiers innovants de l'UE sera aussi particulièrement pertinente pour le développement durable de la région.

43. L'UE continuera aussi à contribuer au renforcement des capacités dans les domaines de la défense et de la sécurité, à travers la mobilisation de ses missions de la PSDC et en poursuivant la mise en œuvre des adaptations du mandat d'EUTM Mali, notamment les actions décentralisées et de la dimension régionale de la mission, y compris au profit de la Force conjointe du G5 Sahel. L'UE continuera à adapter la mission en fonction des besoins et des développements sur le terrain. Elle contribuera également au « sursaut civil et politique », à travers ses missions civiles de la PSDC et leur soutien au déploiement de l'Etat et à la réforme de la gouvernance du secteur de la sécurité.
44. L'UE se dotera d'une politique ambitieuse en matière de communication publique afin de faire mieux connaître la nature et l'étendue de son action en soutien au Sahel. Elle continuera également à lutter contre les tentatives de désinformation et contre les menaces hybrides. Elle orientera aussi sa communication vers les populations locales, en s'efforçant par exemple d'assurer la traduction de ses communications publiques dans les langues véhiculaires de la région. Ces efforts en matière d'information devront permettre d'accompagner et soutenir les initiatives de paix et de réconciliation nationale et/ou intercommunautaire.

45. Afin de garantir un suivi politique constant de la mise en œuvre de sa stratégie et pouvoir, le cas échéant, adapter son action en fonction des évolutions de la situation mais aussi des leçons apprises, l'UE identifiera en consultation avec les partenaires sahéliens, des objectifs prioritaires précis, pays par pays et au niveau régional. Le Conseil souhaite pouvoir s'appuyer à cette fin sur les délégations de l'UE et les représentations de ses Etats membres accrédités ainsi que pour qu'ils assurent, dans chaque pays du G5 Sahel, un suivi régulier de la tenue des engagements respectifs et pour qu'ils identifient des actions à déployer afin d'atteindre ces objectifs. Le Conseil étudiera régulièrement les avancées obtenues sur les priorités de l'UE. Elles seront partagées avec les autres partenaires de la Coalition pour le Sahel afin de contribuer à la cohérence de l'action internationale dans la région. Le Conseil invite le Haut Représentant de l'UE et la Commission Européenne à lui proposer des modalités d'opérationnalisation, de suivi et d'évaluation de cette stratégie.

Remarques conclusives

46. S'engageant à adapter ses objectifs et méthodes à l'évolution du contexte, l'UE réitère son souhait de renforcer et approfondir son partenariat avec le G5 Sahel, ses Etats membres, ses institutions et ses populations. Dans un esprit de redevabilité mutuelle et basée sur des engagements concrets visibles pour les populations affectées, l'UE souhaite pouvoir contribuer davantage encore à la consolidation de la démocratie, de la paix et la stabilité et du développement durable du Sahel en faveur des populations sahéliennes.